

Yves de Chartres, Prologue. Texte latin, traduction française, introduction et notes par Jean Werckmeister

Paris, Éd. du Cerf, coll. " Sources canoniques ", n° 1, 1997, 159 p., préface de Jean Gaudemet

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

La *Revue de droit canonique* se doit, à un double titre, d'annoncer et de saluer la publication de ce livre. D'abord, parce que son auteur est le directeur de notre revue. Ensuite, parce que sa parution ouvre une nouvelle collection dont le titre indique clairement l'objet : " Sources canoniques ". Heureuse initiative, car elle vise à mettre des documents canoniques anciens à la disposition d'un public élargi, qui n'a pas eu la chance de découvrir les charmes de la langue latine sur les bancs de l'école. Quant à présenter l'ouvrage, l'éditeur a facilité la tâche du recenseur. Il suffit, en effet, de s'inspirer de la préface, de l'introduction et de la dernière page de couverture, où tout est si bien dit, et en peu de mots, sur l'ouvrage, son auteur et son *Sitz im Leben*. Yves a été évêque de Chartres de 1090 à 1115. Il a rédigé son *Prologue* vers 1095, pour initier au bon usage du droit canonique (Jean Gaudemet, p. 8). À ce titre, ce petit manuel garde toute son actualité et cette édition avec traduction devrait lui assurer une nouvelle diffusion, pour inspirer pasteurs et canonistes de notre temps, car les principes qu'il expose sont particulièrement adaptés aux périodes de mutations : les réformateurs grégoriens " avaient besoin de modifier des lois anciennes, d'en appliquer d'autres qu'on avait oubliées, d'en oublier certaines qui gênaient la réforme " (p. 43). À cette fin et à l'intention des pasteurs et des canonistes, Yves de Chartres a affiné l'art de la *dispensatio*, comme " mise en œuvre par les responsables de l'Église de la miséricorde même de Dieu " (p. 39). Cette doctrine canonique, Jean Werckmeister la présente avec clarté, il en indique l'intérêt et la situe par rapport aux traditions grecque et latine. Cette introduction est excellente et je ne permettrai qu'une petite observation, à propos de la numérotation hébraïque des psaumes (p. 65, n. 7) : une telle option conduit à des impasses, lorsque le texte latin indique explicitement le numéro du psaume selon la Vulgate, ce qui n'est pas rare. Or, pour la commodité des lecteurs, les éditions modernes de la Bible fournissent les deux numérotations, il n'y a donc pas lieu de s'écarter de l'usage latin.

1

Il reste à souhaiter la publication, dans les plus brefs délais, des autres volumes déjà annoncés d'une collection qui fera connaître le vaste patrimoine

2

du droit canonique latin. Que la fréquentation de ces volumes suscite aussi l'envie d'apprendre le latin !

Marcel Metzger